

PLANÈTE • BIODIVERSITÉ

Biodiversité : la stratégie des aires protégées contestée pour son manque d'ambition

Emmanuel Macron a annoncé vouloir protéger 30 % des espaces naturels sur terre et en mer. Des ONG doutent de l'efficacité des mesures prévues, notamment sur les océans.

Par Martine Valo • Publié aujourd'hui à 01h38, mis à jour à 06h06

Article réservé aux abonnés



Iles Crozet, réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, en 2012. TAAF

Il s'agit d'un document de travail, encore incomplet et pas entièrement arbitré par le gouvernement, mais déjà critiqué par les ONG de défense de la nature pour son manque d'ambition. La stratégie nationale pour les aires protégées marines et terrestres 2020-2030 devait être examinée vendredi 17 juillet lors d'une réunion de son comité de pilotage, qui rassemble, sous l'égide du ministère de la transition écologique notamment représentants des collectivités, ONG, scientifiques, gestionnaires d'aires protégées. Le document expose les moyens de renforcer le réseau français d'espaces naturels et envisage des pistes de financements pérennes pour les projets d'extension et de créations recensés. Il doit être soumis à diverses instances consultatives avant d'être adopté, probablement à l'automne.

La vie sauvage s'effondre à un rythme sans précédent sur la planète : un million d'espèces animales et végétales sont menacées. La France veut prendre sa part de lutte contre ce déclin massif : c'est en substance ce que le président de la République a assuré en mai 2019, après avoir reçu des représentants de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui venait de publier un volumineux et alarmant rapport à Paris.

« *La biodiversité est un sujet aussi important que celui du changement climatique* », avait alors assuré Emmanuel Macron. Il s'engageait à atteindre 30 % d'aires protégées sur terre et en mer, « *dont 10 % en pleine naturalité* », d'ici à 2022.

Lire aussi | [Le taux d'oxygène diminue dans les océans sous l'effet du réchauffement climatique](#)

Cette ambition s'est traduite par l'élaboration pour les dix prochaines années de cette stratégie qui rassemble pour la première fois l'ensemble des aires protégées de la totalité des territoires. Elle définit, entre autres, la forme que pourrait prendre les 10 % de protection forte évoqués par le président. Celle-ci pourrait s'appliquer à des espaces naturels menacés par les activités humaines, pour qui ces pressions pourraient être « *supprimées ou significativement limitées, grâce à une réglementation adaptée* ».

Mayotte pourrait accueillir une réserve nationale englobant 2 900 hectares de ses forêts

Le document annonce également la création ou l'extension de vingt réserves naturelles nationales en métropole, ainsi que quatre nouveaux parcs naturels régionaux dès le premier plan d'action, c'est-à-dire entre 2020 et 2023 – mais ce dernier statut n'offre que des outils légaux limités pour veiller à la conservation des écosystèmes et des paysages. L'archipel des Glorieuses, qui fait partie des îles Eparses (des terres de l'océan Indien riches de 2 500 espèces), devrait voir la mise en place d'un réseau d'aires protégées. Et Mayotte pourrait accueillir une réserve nationale englobant 2 900 hectares de ses forêts. Quant aux Terres australes et antarctiques françaises, il y est prévu un net élargissement de leurs zones protégées.

11 millions de km² d'espace maritime

La stratégie est particulièrement attendue sur deux points : les outre-mer, qui abritent des trésors de biodiversité menacés, et l'océan. Car la France dispose du deuxième plus vaste espace maritime du monde : 11 millions de kilomètres carrés, « *incluant 55 000 km² de récifs coralliens et lagons, soit environ 10 % de la superficie mondiale corallienne et 20 % des atolls* », précisent les rédacteurs du document. C'est précisément la question des écosystèmes maritimes qui fait réagir les ONG. Dix d'entre elles (Bloom, France Nature Environnement, Greenpeace, la Ligue pour la protection des oiseaux, Pew Charitable Trusts, Sea Shepherd, etc.) dénoncent une stratégie nationale des aires marines « *vidée de son contenu et bien en deçà de l'urgence écologique* », dans un communiqué du 8 juillet.

Lire aussi | [Climat : le rapport de l'ONU sur les océans et les zones glacées adopté](#)

Des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) aux Antilles en passant par les côtes bretonnes, par exemple, la place ne manque pas pour de nouvelles aires marines protégées (AMP). Mais il s'avère bien plus compliqué de créer une réserve ou un parc marin devant un port de Méditerranée plutôt que dans une zone polaire inhabitée. Pour atteindre le précédent objectif en la matière – classer sous un statut protecteur 20 % des eaux françaises en 2020 –, le gouvernement de François Hollande a créé de très vastes AMP dans les TAAF.

Protection forte pour 1,7 % des eaux françaises

Les ONG soulignent en outre que si 20 % des eaux françaises sont effectivement classées, seulement 1,7 % bénéficie d'une protection forte (22 % et 2 % selon le décompte du gouvernement). Dans cette dernière catégorie, 0,05 % se situe devant les côtes de métropole, et 1,65 % en outre-mer, pour

l'essentiel (à 80 %) dans l'océan austral.

Greenpeace, qui a produit un important travail scientifique sur la pertinence des AMP en 2019, espérait un réseau, certes vaste, mais aussi cohérent vis-à-vis des écosystèmes-clés – comme les frayères de poissons par exemple, ou les fonds riches en biodiversité – et interconnecté pour les espèces migratrices. Les ONG regrettent que la stratégie nationale ne prévoie pas de développer des AMP sur chaque façade maritime et renvoie cette épineuse question au-delà de 2022. A ce moment-là, « *chaque territoire (...) se fixera des cibles progressives de développement des protections fortes d'ici à 2030* », suggère la stratégie.

Selon la communauté scientifique, il faudrait placer un tiers de l'océan sous protection constitue l'objectif pour avoir une chance d'améliorer l'état de santé du milieu marin

Les ONG demandent à la nouvelle ministre Barbara Pompili de « *relever l'ambition du texte* » et appellent à « *la cohérence entre les déclarations et les actes* ». Selon la communauté scientifique, notamment au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), placer un tiers de l'océan sous protection constitue l'objectif pour avoir une chance d'améliorer l'état de santé du milieu marin. Or le temps presse, comme l'a révélé le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son premier rapport entièrement consacré à l'océan et à la cryosphère, rendu public en 2019 à Monaco.

Lire aussi | L'alarme du GIEC sur un océan en surchauffe

Pour l'UICN, la définition de protection forte dans les aires protégées s'apparente plus aux *no-take zones* à l'américaine, c'est-à-dire des réserves intégrales sans aucun prélèvement, qu'à des parcs naturels marins à la française, cogérés par de multiples usagers : pêcheurs, plaisanciers, industries portuaires, collectivités locales. Le prochain congrès mondial de l'Union internationale, qui aurait dû se tenir à Marseille en juin, mais a été repoussé à janvier 2021, permettra de mesurer l'ambition des Etats en la matière, avant la 15^e conférence des parties des Nations unies sur la biodiversité, initialement prévue en 2020, et dont la nouvelle date n'est pas encore fixée.

Martine Valo